



36 Bd, Amilcar Cabral,  
Immeuble la Varangue 97200 FDF.  
BP 7222 97277 Schoelcher Cedex.  
Tél./Fax : 0596 68 64 52  
[www.villecaraibe.com](http://www.villecaraibe.com)

## **Compte rendu du 24 juin 2008**

### **Le Cadre de la prévention de la délinquance**

### **Coordonnateurs prévention de la délinquance**

**Marièle IPHAINE** : Coordinatrice CUCS du Lamentin,  
**Karol ETOLINT**: Coordinatrice du CLSI et Chargée de mission de la politique de la ville à la CACEM,  
**Sandra BLACODON MITRAIL** : Chef de projet de la politique de la ville, commune de Ducos,  
**Alexandra MATEZUA** : Coordinateur CLS, CLSPD de la ville de Fort de France,  
**Muriel VAUTOR**: Chargée de mission au CUCS de Fort de France,  
**Thierry REGAL**: Chargé de mission au CUCS de Fort de France  
**Gisèle ERICHER**: Chargée de mission au CUCS de Fort de France  
**Loïza CHENNEBERG**: Animatrice CLS, CLSPD de la ville du François,  
**Mathieu PETIT** : Directeur du centre de ressources politiques de la ville,  
**Isabelle GRAND** : Animatrice du point information jeunesse de la ville du Saint Esprit qui est dans une démarche concrète de CLSPD,  
**John PETER** : Responsable du pôle jeunesse du CCAS du François et Médiateur Social,  
**Jean Michel MONGIS** : Coordinateur CLS du Marin  
**Estelle BARBOS** : Assistante coordinateur CLS du Marin  
**Laure PAIN** : Conseillère municipale chargée du contrat local de sécurité et de la prévention de la délinquance du Morne Rouge  
**Alain JOLET** : Responsable du point info jeunesse du Saint Esprit  
**Pascal QUION QUION** : Mairie de St Joseph, Chef de projet du projet politique de la ville  
**Pascal FARDIN** : Coordinateur CLSPD à Sainte Luce  
**Alain PARTEL** : Chef de service Prévention Insertion de Trinité  
**François PADRA**: Coordinateur CLS des Trois Ilets

#### **Marièle Iphaine (Cucs du Lamentin) :**

Je vous souhaite la bienvenue en ma qualité de coordinatrice du CUCS du Lamentin et je le fais avec une autre casquette qui est celle de Vice-présidente du Centre de ressources Ville caraïbe.

C'est avec une grande satisfaction que j'accueille ce que l'on peut qualifier de cycle de qualification, dédié à la prévention de la délinquance puisque nous sommes en train de donner une pleine mesure, aux ambitions que nous nous sommes fixés par rapport à l'évolution de ce centre de ressources, dont l'un des objectifs est d'accompagner les professionnels sur leur parcours de qualification, au titre d'échanges de bonnes pratiques et de savoir-faire.

Je suis très heureuse que nous donnions à voir que nous exerçons nos activités après seulement quelques mois d'existence. Il faut féliciter le travail qui est largement entrepris par Mr Petit. Nous faisons aussi, en toute complémentarité avec ce que d'autres peuvent avoir à proposer en matière de qualification.

## **Introduction et problématique**

**Nicole Chambron :** Je suis sociologue, je dirige un bureau d'étude qui s'appelle le Centre européen de recherche et de formation (CERF) qui travaille essentiellement sur les aspects contenus dans la politique de la ville et en ce qui me concerne plus particulièrement sur les questions de sécurité, de prévention de la délinquance, d'organisation judiciaire, policière, police municipale, etc. Je suis également chargée d'enseignement à l'université de Paris V dans un master et un DU sur la politique de prévention de la délinquance.

## **Définitions de la prévention de la délinquance : les diverses conceptions, les évolutions récentes :**

Première dimension : Comment en est on arrivé là !

Pour comprendre les choses c'est important de prendre du recul.

Deuxième dimension : la prévention de la délinquance comment elle s'exprime ?

Troisième dimension : quelques éléments soulignant les aspects de la loi sur la prévention de la délinquance du 5 mars 2007 et les dispositifs CLS/CLSPD.

Vos situations professionnelles mettent parfois en avant la notion politique de la ville parfois dans celle du CUCS, celle de CLSPD, CLS, CLSI.

Dans ces appellations il y a une enveloppe qui est celle de la politique de la ville à l'intérieur de laquelle nous avons plusieurs ensembles dont le Contrat Urbain de Cohésion Sociale (C.U.C.S.) et à l'intérieur de celui-ci le Contrat Local de Sécurité (C.L.S.).

En mars 2006 on a mis en place le contrat urbain de cohésion sociale après les émeutes urbaines de novembre 2005.

La politique de la ville s'est construite sur la base de contrats de ville dont les derniers en 2002, avec les conventions thématiques dans lesquelles on retrouve notamment, le Contrat Local de Sécurité (CLS).

Les contrats de ville vont se terminer en 2006 et ne seront pas reconduits, conséquence du changement de gouvernement avec Mr Borloo et Mr Sarkozy qui vont impulser de manière forte des orientations législatives en matière de politique de la ville.

Mr Borloo constate que cette politique n'a jamais eu d'évaluation réelle et n'est pas très lisible. Ce qu'il y a comme volonté clairement affichée, c'est le dur c'est à dire : le logement, l'habitat, la rénovation urbaine. Mr Borloo décide alors de mettre en place l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine (ANRU) pour améliorer la gestion de la politique de la ville (loi Borloo 2002).

En 2007 on met en place des Contrats Urbains de Cohésion Sociale. Le Contrat Urbain de Cohésion Sociale est au niveau national le pendant de l'ANRU, il va relever de l'Agence pour la Cohésion Sociale et l'Égalité des Chances (ACSE) parce que l'ACSE est issue d'une partie de la délégation interministérielle à la ville (DIV). La DIV créée en 1989 est donc maintenue, et l'autre organisme qui naît est le Fonds d'Action et de Solidarité pour l'Intégration et la Lutte contre les Discriminations. En matière de politique de la ville on aura deux points importants : les discriminations ethniques, les discriminations de genre.

A l'intérieur du CUCS il y a cinq thèmes obligatoires : accès à l'emploi et développement économique, réussite éducative, santé, citoyenneté et prévention de la délinquance, habitat et cadre de vie.

Nous n'avons pas parlé du CLSPD car le contrat local de sécurité est un document alors que le conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance est une assemblée.

Comment en est-on arrivé là ? A cette imbrication des politiques de la ville et des politiques de sécurité ?

C'est parce que la politique de la ville n'a pas toujours existée, on parle de politique de la ville depuis 1989. Ce qui a permis sa création, c'est la conjonction de deux tendances fortes de politique publique : Première tendance avec la dimension de l'habitat que l'on retrouve dans la rénovation urbaine et une dimension de l'exode rural international.

On est en plein dans les trente glorieuses, avec le plein emploi, l'industrialisation, ce qui signifie que l'on a besoin de logements dans les villes et que l'on va construire partout ce que l'on appelle aujourd'hui des banlieues. En France, on est à la fin de la guerre d'Algérie avec un afflux des rapatriés et des Algériens. A l'époque se sont des quartiers qui fonctionnent bien parce que c'est une étape dans l'ascenseur social.

La situation de ces quartiers va se dégrader pour des raisons économiques, urbaines, et parce que l'on devient aussi, prisonnier de ces quartiers (paupérisation, peur du chômage, etc.).

La deuxième tendance est la structure de la délinquance et les préoccupations d'ordre public puisque dans cette période nous avons de grandes manifestations avec en outre, un mouvement syndical très dur, avec le déclin de l'industrialisation, 1968, l'OAS, le terrorisme etc... Se sont là, les problèmes d'ordre public de ces années soixante, soixante-dix, qui préoccupent le gouvernement.

Milieu des années 70 on a donc : une toile de fonds d'opposition offensive contre le gouvernement, plus une inflexion active de la délinquance qui commence à inquiéter la population.

En 1977, on crée la première loi française de politique publique de sécurité : la loi Sécurité et Liberté (Ministre de l'Intérieur : Alain Pierrefyffe). Cette loi va renforcer les pouvoirs de l'Etat en matière d'ordre public mais ne se préoccupe pas des gamins qui traînent dans les rues, on n'y pense pas encore.

Sauf que pendant ce temps il y a le moral qui se dégrade dans des quartiers qui commencent à devenir difficiles et que l'on commence à appeler banlieues. On va désormais appeler cela : le malaise des banlieues.

On va faire de la rénovation avec un programme qui s'appelle Habitat et Vie Sociale (HVS) et on va donner un peu de lien social (services de proximité : bus, aides au commerces, bureau de poste, etc....).

Quand on commence à ressentir les contrecoups du choc pétrolier, le début du chômage, un accès à l'emploi plus difficile pour les jeunes, on va créer des missions locales, puis des PAIO (permanences d'Accueil et d'Orientation) pour favoriser l'insertion professionnelle chez les jeunes.

En 1960, on va inventer la notion de contrat. Les contrats de plan sont mis en place par De Gaulle pour l'aménagement du territoire. En 1984, on va appliquer cette notion de contrat de plan à la problématique de ville et de banlieue que l'on va appeler : le Développement social des quartiers (DSQ).

C'est une révolution : Territorialiser, identifier les quartiers les plus en difficulté, leur faire un contrat (le Contrat de Développement Social des Quartiers) et inventer la discrimination positive. (44 conventions de développement social des quartiers et 751 ZUS).

On va injecter de l'argent, de la méthodologie, du soutien aux jeunes etc....

La notion de régie de quartier est cette forme d'insertion très particulière : discrimination positive ; dispositif qui n'existe que dans ces quartiers.

En 1983, il va y avoir le Rapport DUBEDOUT avec la mise en place de la Commission des maires pour la sécurité. On va réfléchir pour la première fois à la prévention de la délinquance (prévention sociale). On va commencer à traiter les causes : chômage, précarité, logement dégradés, quartiers sans vie sociale.

L'équilibre de ce rapport et son titre c'est : prévention, répression, solidarité (cohésion sociale).

Il y en découlera un certain nombre de mesures :

- les Opérations prévention été qui sont maintenant les OVVV,
- le Conseil national de prévention de la délinquance (CNPD), aujourd'hui le Conseil interministériel de prévention de la délinquance (CIPD),
- Conseil communal de prévention de la délinquance (CCPD), aujourd'hui le Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD),
- le Conseil départemental de prévention de la délinquance (CDPD).

On va travailler au niveau local pour la première fois, on va réunir une fois par an un Conseil communal de la délinquance : Préfet, Maire, Procureur, associations, services sociaux ect... On va créer les Contrats d'actions de prévention et de sécurité CAPS qui vont s'appeler plus tard contrat local de sécurité (CLS).

C'est à cette période que les composants de la politique de la ville se définissent. La politique de la ville se définit en effet, comme une politique de méthodes dont l'une des méthodes est la contractualisation, la territorialisation, le partenariat (il faut apprendre à travailler avec d'autres), la démarche de projet (il faut faire un diagnostic des besoins, l'évaluation) et la participation des habitants.

Ces composants donneront alors en 1989, la création de la Délégation interministérielle à la ville (DIV : Structure interministérielle), le Conseil national des villes (CNV : représentants des collectivités locales) et le Conseil interministériel des villes (CIV : représentants des différents ministères).

Nous avons petit à petit une structuration au niveau de l'Etat, des missions de ville dans les préfectures. Plus tard, on aura les sous préfet à la ville, un ministre de la politique de la ville, une loi : la Loi d'Orientation pour la Ville ( L.O.V.).

Sur le domaine de la sécurité et du droit on aura les premières maisons de justice et du droit.

1994 : on donne au maire un corps de fonctionnaires pour composer la police municipale,

2<sup>ème</sup> loi : Loi d'orientation pour l'aménagement du territoire qui va créer un zonage pour les zones franches urbaines,

1997 : création des contrats locaux de sécurité (CLS), avec un diagnostic local de sécurité, des fiches actions, un chef de projet avec des priorités, un coordonnateur, avec la publication d'un guide méthodologique du diagnostic local de sécurité par l'I.H.E.S.I. (Institut des Hautes Etudes de la Sécurité Intérieure).

2006 : création du décret sur les CLS dits de nouvelles générations en ajoutant quelques idées, en insistant à nouveau sur les aspects méthodologiques, en donnant quelques idées sur l'évaluation et les indicateurs.

En 2002, Mr Sarkozy alors ministre de l'intérieur, décide de rénover les Conseils communaux de prévention de la délinquance (CCPD) et de les appeler Conseils locaux de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD) en donnant un cadre type. Le CLSPD est coprésidé par le maire, le préfet et le procureur et comprend 3 collèges ; un collègue d'élus, un collègue représentant de l'Etat, un collègue des autres institutions (bailleurs sociaux, des associations, le Conseil Général, transporteurs).

Il faut un coordonnateur, qui va préparer des réunions, des séances de travail, rassembler les informations, dynamiser. Cette assemblée va se réunir une à deux fois l'an avec des commissions thématiques en fonction des préoccupations locales, elle va élaborer un règlement intérieur, on va alimenter le CLS qui devient un outil de travail, le plan d'action de ce partenariat concret, avec les principaux acteurs concernés.

En 2000 on commence l'expérimentation de la LOV : le budget va être présenté par programme, par mission, par objectif. A chaque objectif doit être associé des indicateurs de résultats et on va vous juger sur la réalisation de ces objectifs.

La 1ere loi simple à appliquer les principes de la LOV c'est la loi Borloo 2002 et le projet des 200 000 démolis, 200 000 construits et 200 000 réhabilités c'est des objectifs concrets, quantifiables, mesurables avec des indicateurs de progression.

Toutes les réformes sur les CLS/CLSPD et la politique de la ville vont aller dans le sens d'accentuer l'emprise méthodologique de la dynamique projet.

Maintenant on va mettre l'accent sur l'évaluation et l'efficacité et le diagnostic. La grande affaire du moment est d'être capable de définir des objectifs en terme de résultat à atteindre concrètement et des indicateurs qui vont être quantifiés, sur lesquels on sera évalué au bout d'un certain temps.

Tout ceci se fait dans le cadre d'une construction européenne de plus en plus aboutie. Exemple des appels à projets européens qui demandent de mettre en place des indicateurs d'évaluation sur ce mode là.

On est dans cette logique d'efficacité, de performance et d'évaluation qui va jusqu'à l'annotation des ministres.

Nous avons tout récemment, le Plan espoir banlieue avec des orientations chiffrées où chaque ministère a été sommé de présenter un programme d'actions au bout des trois ans.

Même quand on n'est pas dans une zone urbaine sensible ou dans un périmètre politique de la ville, on va utiliser ces méthodes de travail de la politique de la ville.

**Alexandra Matézua (CLS de FDF) :** Mon constat est que, dans la pratique, il y a un réel décalage entre la compréhension du public et la pratique qu'est la notre on n'a pas réussi à mettre en place une véritable cohérence entre les niveaux d'interventions et les multiples dispositifs. On est parfois dans une espèce de flou artistique extrêmement entretenu ce qui fait qu'on a très peu de lisibilité de l'action que l'on mène.

**Nicole Chambron :** C'est un paradoxe, la politique de la ville souhaite une cohérence, une complémentarité, une logique et ce n'est pas l'image que vous avez sur le terrain.

#### **Evolution des politiques de sécurité et de prévention de la délinquance :**

On parlera des crimes, des délits, contraventions et on y ajoutera les infractions au règlement intérieur et aux normes sociales (incivilités ou problèmes de comportement). On reprendra l'échelle de gravité du code pénal en y ajoutant les infractions aux normes.

Les réponses policières ont un point focal qui est l'élucidation.

En moyenne en France, 25 % des affaires sont élucidées et les crimes les plus lourds sont en général élucidés (95 %). En revanche pour la délinquance de voie publique, on notera 5 % d'élucidation ; la violence intrafamiliale 4 ou 5 %.

On essaiera de faire un effort sur l'élucidation sinon, on est dans l'impunité qui est un des facteurs important du sentiment d'insécurité et d'encouragement à la délinquance. On retrouvera ici la Cour d'assises.

Pour les délits (atteintes aux biens ou agressions physiques sans gravités) c'est le tribunal correctionnel avec des affaires beaucoup plus difficile à élucider (manque de preuves, de témoignages, etc...).

Pour les contraventions on a une évolution récente des réponses : cela relève du tribunal de police. On va automatiser et standardiser les réponses. On constate donc, que l'on a toute une partie de la prévention de la délinquance qui devient automatisée par le biais des sanctions (prévention, répression).

On a les infractions au règlement intérieur et aux arrêtés municipaux avec des corps de police spécifiques ou de sécurisation (police municipale, vigile, sécurité privée) qui se mettent en place avec de la prévention, par présence humaine.

La loi sur la prévention de la délinquance dite loi Sarkozy a été promulguée le 05 mars 2007 et les décrets d'application sont tous sortis dans un délai record.

Il est dit dans cette loi : l'éducation nationale et le système scolaire participent activement à la prévention de la délinquance. Le système scolaire est considéré comme un acteur de la prévention : c'est la première fois. On a mis en place un système de signalement des violences scolaires, des guides méthodologiques de diagnostic de la sécurité en milieu scolaire ainsi que des accords spécifiques passés avec les forces de l'ordre (police, gendarmerie) pour avoir une intervention rapide de leur part.

Le Conseil des droits et des devoirs des familles est issue de la loi qui prévoit que le conseil municipal peut décider de créer un organe dont la composition a été précisée par décret. Ce conseil présidé par le maire se saisit de situations qu'on lui signale.

Dans le cadre d'un comportement d'un jeune par exemple, qui porte atteinte à la tranquillité publique par un absentéisme chronique le Conseil des droit et des devoirs de la famille convoque le jeune et ses parents, examine la situation avec un rappel à l'ordre mais pas un rappel à la loi car ce dernier est destiné aux policiers et aux magistrats.



Il peut aussi solliciter un accompagnement parental, alerter le Conseil général qui demandera à ses services de l'aide sociale à l'enfance, un accompagnement à l'économie sociale et familiale, des mesures de soutien à la parentalité, de cadrage du jeune. Il ne peut pas prononcer de sanctions mais il peut donner un avis au maire sur la suspension des allocations familiales.

On notera que le maire est en première ligne de la responsabilité d'animer et de coordonner les politiques de prévention de la délinquance en même temps que le CLSPD.

Les composantes de la prévention de la délinquance vont dépendre de la nature des actes. On va donc, chercher à anticiper l'acte ou la récidive de l'acte.

En 2006, dans le code de procédure pénale, un peu avant la loi sur la prévention de la délinquance, une réforme va permettre de protéger les témoins grâce au témoignage sous X, ceci pour contribuer au taux d'élucidation.

La loi sur la prévention de la délinquance va insister sur l'intérêt de la présence d'intervenants sociaux dans les commissariats c'est à dire que l'on va mettre en place pour les victimes, des accueils réalisés par des associations d'aides aux victimes (l'association d'aide aux victimes de Martinique possède des lieux de permanences dans les mairies par exemple mais n'est pas encore mis en place dans les locaux des commissariats) afin de bénéficier d'une aide judiciaire, psychologique. Cela se fait dans le cadre d'une politique judiciaire, cela dépend du ministère de la justice.

Pour rappel, en 1990, une inspection du ministère de l'intérieur après une enquête dans les commissariats de France et de Navarre établit que 60 % des informations collectées par les policiers ne sont pas traitées par la police nationale (main courante, observations, signalements, etc...).

Un commissaire Luc RUDOLPH va donc négocier avec le Conseil général en proposant d'avoir des services sociaux qui se saisissent de ces affaires, pour traiter les informations qui peuvent avoir fait l'objet d'une plainte. Les services sociaux tout les matins dépouillent les mains courantes, identifient ce qui, à leurs yeux fait alerte et connaissant suffisamment bien les acteurs sociaux peuvent renvoyer l'information et essayer d'anticiper la dégradation de ce type de problème qui est signalé.

La fonction d'alerte va être mise en évidence dans les cellules de veille. La notion de la prévention de la délinquance affirme que dans le cadre d'une charte d'échanges d'informations entre professionnels, il y a obligation aux travailleurs sociaux d'échanger des informations pour arriver à avancer dans le règlement de problèmes d'un établissement scolaire, un quartier etc...

Même chose pour les groupements locaux de traitement de la délinquance avec la loi qui apporte cette notion de secret partagé entre les professionnels au sein d'un même groupe de travail.

Deuxième série de modalités de prévention de la délinquance renforcée par la loi de la prévention de la délinquance : Les actions directement centrées sur les auteurs pour prévenir la récidive, avec des contrats pour préparer l'insertion des sortants de prison mais également les mesures à l'égard des délinquants sexuels avec des obligations de soin.

Troisième catégorie de modalités de la prévention de la délinquance : la protection de la cible par la prévention situationnelle tout ce qui matériellement peut rendre difficile la commission d'une infraction ou d'un acte (vidéosurveillance, etc...)

La mobilisation d'un arsenal éducatif pour la petite délinquance par la mise en place de petites formations qui ont pour but de faire évoluer les mentalités (stage citoyen, stage d'éducation parentale etc...).

On va donc inscrire l'éducation comme acteur important et officiel de la prévention de la délinquance. On va renforcer la dissuasion par de la présence humaine en particulier. Développement des pouvoirs des polices du maire par la prévention et des attributions et des pouvoirs de la police municipale. On voit de plus en plus l'incitation à la sécurité privée et à la vidéosurveillance.

**Laure PAIN (Elue du Morne Rouge) :** au Morne Rouge nous avons comme projet de mettre en place une école de parents dans le cadre du contrat local de sécurité avec le nouveau maire en place.

**Nicole CHAMBRON :** ou en est ce Contrat local de sécurité ?

**Laure PAIN (Elue du Morne Rouge) :** Nous avons déjà fait une première étape en prenant contact avec Mr ORVILLE qui est chargé de mettre en place les CLS à la Préfecture ; Pour l'instant c'est un peu en stand-by. C'est un projet qui débute.

**Nicole CHAMBRON** : Avez-vous parlé avec Mr ORVILLE du Contrat local de sécurité ou du Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance ?

**Laure PAIN (Elue du Morne Rouge)** : Du Contrat local de sécurité.

**Nicole Chambron** : Donc, le document. Est ce vous qui avez sollicité la préfecture dans le cadre de la mise en place du CLS ?

**Laure PAIN (Elue du Morne Rouge)** : C'est le Maire car cela fait partie de son programme.

**Nicole CHAMBRON** : que demande-telle à la préfecture ?

**Laure PAIN (Elue du Morne Rouge)** : de nous accompagner sur les différentes actions à mener. Il y a des jeunes délinquants au Morne Rouge et notre souci c'est que l'on se retrouve également avec des jeunes des autres communes.

**Nicole CHAMBRON** : est-ce que vous vous êtes rapprochée de la gendarmerie pour la mise en place du CLS ?

**Laure PAIN (Elue du Morne Rouge)** : Oui, nous travaillons en partenariat avec eux, ils sont actifs, ils sont sur le terrain.

**Nicole CHAMBRON** : Pour ceux qui souhaitent faire le Contrat local de sécurité on a une sorte de modèle, de cadre type qu'on peut utiliser, et il faudra aussi mettre en place des réunions avec la gendarmerie, les établissements scolaires, associations sportives. Avez-vous déjà envisagé avec la préfecture la manière dont vous allez vous organiser pour écrire ce contrat ?

**Laure PAIN (Elue du Morne Rouge)** : Non, pas encore.

**Nicole CHAMBRON** : Et les autres, comment avez-vous fait pour le montage du CLS ?

**Isabelle GRAND (Animatrice PIJ du St-Esprit)** : En 2007, j'ai participé à l'élaboration du CLS, il y a eu plusieurs réunions, avec la participation de plusieurs acteurs de la ville, Conseil régional, les socio professionnels, des associations, des maires en souffrance, le Conseil général, la Sous-préfète du Marin et le Maire, à partir de cela on a pu monter le document.

La Sous-Préfète du Marin est revenue nous expliquer ce qu'est un CLSPD. C'est une commission en fait, un petit noyau composé des personnes présentes permettant la mise en œuvre du CLS.

Il est vrai qu'au Saint Esprit, il n'y avait pas vraiment de politique de la ville ; la municipalité a toujours mis en œuvre un certain nombre de structures, ou tout un chacun fait sa petite cuisine interne. Le CLS a permis de regrouper toutes ses petites actions dans un cadre bien précis.

Cela a aussi permis cette année en matière de contrat aidé, l'embauche de jeunes par la mairie avec un chantier d'insertion qui suit ces embauches car nous avons une délinquance très active.

**Pascal FARDIN (CLSPD Ste-Luce) :** Nous avons créé un CLSPD le 05 mars 2007 avec la signature d'un règlement intérieur, 3 collèges. Nous sommes arrivés à produire un document qui est le CLS qui n'a pas pu être encore signé à cause des élections du moment. Je suis en attente de renseignements à la Préfecture, je pense à la mise en place du service civil pour les jeunes qui sont dans la rue. Cela va leur permettre pendant une période de six mois à un an d'être dans une activité sociale, de travailler trente cinq heures avec une obligation de formation, un salaire de six cents à sept cents euros. A ce jour la Sous Préfecture comme le DDJS ne veulent pas s'occuper du dossier.

**Alexandra MATEZUA (CLS de FDF) :** Est-ce que c'est une mesure prévue par l'Etat, le service civil ?

**Pascal FARDIN (CLSPD Ste-Luce) :** C'est notre collectivité qui portait ce projet, l'Etat finance le projet.

**Thierry REGAL (CUCS de FDF) :** Ils sont en train d'arrêter le dispositif donc ça ne marchera pas sur la Martinique.

**Estelle BARBOS (Assistante CLS du Marin) :** En 2002, nous avons créé un CLS avec un avenant de deux ans après, pour continuer les actions entreprises. Depuis un an et demi nous fonctionnons mais sans le support étatique dans la mesure où depuis l'année dernière on devait passer en CLSPD, mais pour des raisons de contexte électoral c'était difficile. On a préféré reporter cela à une date assez proche. Pour le moment nous sommes dans une démarche de mettre en place les différents collèges.

**Nicole CHAMBRON :** Les différents collèges ne sont plus obligatoires pour les CLSPD. En 2006, il y a eut un décret pour les CLS dits de nouvelles génération, un autre en 2007 pour les CLSPD en application de la loi sur la

prévention de la délinquance du 5 mars qui fixe quand même la liste des droits et des devoirs mais ce n'est plus en collèges.

**Estelle BARBOS (Assistante CLS du Marin) :** Pour le Marin aussi bien au niveau de la politique de la ville que du CLS nous avons eu la même équipe pour chapoter tous les différents dispositifs. On essaye de trouver une cohérence entre eux, ce qui n'est pas toujours évident.

Au niveau de la municipalité l'objectif, c'est qu'il y ait une équipe qui coordonne tous ces dispositifs pour assurer une certaine cohésion. Le travail qui nous reste à faire c'est de formaliser un document qui doit être signé par les différents partenaires notamment par le Procureur et le Préfet. C'est un travail qui est très long, de partenariat, de remontée des données.

**Jean-Michel MONGIS (CLS du Marin) :** Elle a précisé quelque chose de très important, c'est qu'effectivement, nous essayons de travailler sur tous les dispositifs qui existent, comme l'opération Ville vie vacances par exemple et on a quand même 6 ou 7 associations qui participent à cette opération.

C'est important pour nous parce que c'est aussi du CLS, de la prévention de la délinquance, c'est complémentaire et cela fait baisser le sentiment d'insécurité.

Le CLS qui a été signé en 2002 a bien marché car on a bénéficié de la Politique de la ville mais depuis quelques temps on est un petit peu en rade car on a dû laisser tomber des choses qui ont bien fonctionné comme l'Association de médiation familiale qui s'occupait des familles en difficultés.

Cela demande un coût financier important et la ville ne peut plus assumer toute seule. Nous avons un projet de médiateur de rue que nous avons dû abandonner, faute de moyens pour recruter ces personnes. On a essayé de présenter des projets dans le cadre du CUCS mais on nous a laissé comprendre que c'était de la compétence de l'Espace Sud. Après que c'était de la compétence du Lamentin et de Fort-de-France, à croire qu'ils sont les seules à présenter des difficultés. On a l'impression d'être très limité. On ne peut pas répondre à la problématique même du territoire.

**Mathieu PETIT (Directeur Ville Caraïbe) :** Il existe des moyens de la politique de la ville de financer les territoires « hors CUCS » comme le FIPD.

**Nicole CHAMBRON :** Le FIPD (Fonds d'Intervention pour la Prévention de la Délinquance).

**Estelle BARBOS (Assistante CLS du Marin) :** A la fin du contrat de ville nous n'avions plus de financement pour continuer des actions entreprises depuis une dizaine d'années. Je voudrais profiter de l'occasion pour échanger sur le financement FIPD et CLS. Nous avons des projets en attente pour savoir si on les présente dans le cadre du CLSPD ou du FIPD.

**Nicole CHAMBRON :** Même si vous n'êtes pas dans le cadre d'un CUCS, vous pouvez demander des financements au FIPD.

**Mathieu PETIT (Directeur Ville Caraïbe) :** Le nouveau référent est Mr Pierre BOULARD à la Préfecture qui peut répondre aux questions sur le FIPD, il y a aussi l'ACSE. Il faudrait savoir de combien dispose le FIPD en matière de financement ?

**Thierry REGAL (CUCS de FDF) :**

Pour en revenir à ce que disait Mathieu, il y a approximativement 500 000 euros de disponibles pour le financement FIPD et nous sommes trente-quatre communes. Même si je suis au CUCS de Fort-de-France, je pense qu'il faut qu'on sorte des cloisonnements et que l'on travaille sur les trois territoires (Nord, Centre, Sud). Ce n'est pas parce qu'on n'a pas d'argent, que l'on ne va pas avancer. Il faut qu'on aille vers des logiques d'agglomération avec des réponses globales, de mutualisation des ressources.

**Mathieu PETIT (Directeur de Ville Caraïbe) :** Au niveau de la réflexion sur l'agglomération il faudrait que l'on sache si les villes sont prêtes à laisser leur compétence et les reprendre à une échelle différente. C'est avant tout un problème politique. Est-ce que l'on peut revenir sur la gestion de la politique de prévention de Saint-Joseph avec Mr QUION QUION ?

### **Expérience de gestion de crise de St-Joseph**

**Pascal QUION QUION (Chef de projet St-Joseph) :** On a un dispositif qui est à peu près semblable à celui du Marin. On a commencé par un CLS en 1999 avec des noms évocateurs Saffache, Désert, des noms et des méthodes qui datent et qui ont été appliqués en 2001 avec un décalage de deux ans entre le document tel qu'il a été conçu et l'application sur laquelle il est. On a été fortement aidé par la CACEM, et les élus communautaires.

Saint-Joseph fait partie de la CACEM mais a des difficultés de développement notamment en matière de politique de la ville. On était dans une démarche de mettre en place un contrat de ville d'agglomération mais avec le Lamentin, Fort-de-France, Schoelcher qui avaient une expérience relativement longue et Saint-Joseph qui vivotait, qu'à travers un CLS.

Notre programme nous permet aujourd'hui d'être sur la politique de la ville à travers des axes comme l'insertion (les chantiers d'insertion notamment), des conventions qui ont permis de mettre en place un pôle d'insertion emploi avec une maison de service public composés de l'ensemble des partenaires du CLS, sur des actions classiques en direction de la réussite scolaire, sur le CLAS, sur le CEL, le renforcement de la prévention du maire, la mise en place de l'école des parents, sur les dispositifs de loisirs sportifs et culturels, etc...

On est donc sur un dispositif hybride qu'on pourra appeler dispositif politique de la ville avec des axes qui sont insertion, activités de loisirs, prévention, sécurité, mais qui n'a pas, à un moment donné, résolu la difficulté que l'on avait avec des poches de jeunes, difficulté qu'on a connu en 2001 et que l'on a déplacée, ce qui a conduit à ce qui s'est passé le 12 décembre 2007.

Alors pour les circonstances, un administré vient s'approvisionner dans le bourg lorsqu'un gamin fait éclater un pétard près de lui. Il va alors leur demander de cesser et les gamins l'enverront promener. Il sortira alors un coutelas de sa voiture pour en frapper les jeunes. Ceux ci le poursuivent et se mettent à saccager le commerce dans lequel il s'était réfugié y compris son véhicule. Ils mettent alors le feu au véhicule.

La brigade de Saint-Joseph étant en sous effectif, on fait appel à un escadron mobile qui ne connaissait pas le terrain. De 16 à 18 H rétablissement de la situation et du calme, de 18 à 22 H, sécurisation de l'espace et rétablissement du calme total sur le territoire.

Ce que l'on peut tirer de cela c'est que le lendemain, il y a eu un soutien unanime, puisque on est sous un dispositif de contrat local de sécurité, du dispositif CLS, du représentant de l'ordre Etat et Justice pour que la lumière soit faite sur les faits.

On a convoqué à nouveau le CLS le 18 décembre. On a essayé de résoudre la situation avec trois phases. Une phase terrain : dans le cadre du CLS on a tout mis à plat, tous les participants avaient la même information sur la situation et puis dans la mesure où on nous a parlé du FIPD on s'est dit pourquoi ne pas revoir à la hausse les dispositifs du CLS.

Le 20 on s'est revu en comité technique avec les membres du CLS, l'élue en charge de la sécurité, avec le commandant de la compagnie de Fort-de-France, le commandant de brigade de Saint-Joseph pour que l'on puisse axer sur la phase terrain qui comprend, le retour des gendarmes avec les patrouilles à pied et les contrôles routiers, retour de la police municipale, retour du dispositif de médiation, on a dû contractualiser avec une association.

La deuxième phase terrain a été d'effacer les stigmates des échauffourées, réparer les sites saccagés. Sur la phase ingénierie, monter le dossier FIPD ce qui a permis de repartir sur une autre dynamique.

En ce qui concerne la phase politique, les élections de 2007 ont permis de créer de véritables commissions telle que la commission prévention sécurité, la commission cohésion sociale, emploi, insertion, activité économique.

Dans cette commission nous avons un journaliste, un retraité de la police nationale, un policier national et deux ou trois personnes de bonne volonté provenant des associations de quartiers.

Avec le temps on s'est rendu compte que ces échauffourées ont permis aux services de l'Etat de se pencher sur le cas de Saint-Joseph. Je tiens à dire que nous les avons à plusieurs reprises sollicités officiellement à chaque fois que nous avons considéré que nous avons atteint nos limites en termes de prévention, ils n'ont pas tout le temps répondu.

Certains jeunes se sont spontanément rapprochés des élus et du point insertion emploi. On a accompagné ceux qui étaient de bonne foi. Nous avons eu des candidatures spontanées de structures qui n'émergeaient pas au CLS, le Conseil général à travers des assistantes sociales et des agents de médiation du CUCS de Fort-de-France, ce qui a permis de redynamiser une association de jeune qui travaillent aujourd'hui avec ces personnes de terrain.

Cela nous a permis d'adopter deux volets : un point insertion emploi qui a une certaine légitimité au sein des nouveaux élus qui l'accompagnent.

On avait lancé une commission d'accompagnement aux personnes placées sous main de justice, c'est une commission qui fonctionnait une fois les gamins sortis de prison. On s'est rendu compte qu'il y avait moyen de réaliser des actions de mise en parcours qui soient aussi cohérentes et aussi structurées que les mises en parcours pour les gamins qui ne sont pas dans cette situation. On a réussi à trouver un local où on les accueille un à un.



Ce que le maire a réalisé également d'intéressant, c'est qu'il a réussi à embaucher 15 jeunes du bourg en contrat d'accompagnement à l'emploi pendant un an.

**Estelle BARBOS (Assistante CLS Marin) :** Après un an qu'est ce qu'on en fait ?

**Pascal QUION QUION (Chef de projet St Joseph) :** On a commencé il y a un mois l'accompagnement vers la sortie, donc, action de mobilisation, de remobilisation avec l'ANPE, avec un prestataire qui fait la mise en relation avec les entreprises, remobilisation sociale, remobilisation emploi et on va commencer la phase de mise en relation.